

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Samedi dernier, 27 juillet, a été célébré à Paris, à la mairie du V^e arrondissement et à l'église Saint-Jacques, le mariage de M^{lle} Roger, fille de notre Gouverneur Général, petite-fille de l'ancien Sénateur de la Dordogne, avec M. Georges Belin, fils de l'ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Besançon.

Les témoins de la mariée étaient : M. Janet, l'éminent député du Doubs, et M^e Raoul Rousset, bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Paris.

Les témoins du marié étaient : M. Haumont, avocat près la Cour d'Appel de Besançon, son beau-frère, et M. Delasalle, chevalier de la Légion d'honneur, avoué près le Tribunal civil de la Seine.

M^{lle} Roger a reçu, la veille et le jour même du mariage, de nombreux témoignages de respectueuse sympathie venant de la Principauté.

Nous adressons au jeune ménage tous nos vœux de bonheur et, à M. le Gouverneur Général, nos respectueuses félicitations.

A l'occasion du mariage de sa fille, M. le Gouverneur Général a envoyé à M. le Maire de Monaco, pour le Bureau de Bienfaisance de la Principauté, la somme de trois cents francs.

Hier lundi, a eu lieu, sous la présidence de M. François Roussel, secrétaire général du Gouvernement, vice-président du Comité de l'Instruction publique, la distribution annuelle des prix aux élèves des écoles primaires de garçons de la Principauté. Un grand nombre de fonctionnaires et des membres du clergé assistaient à cette solennité.

L'élève Guiglaris a adressé à M. Roussel un compliment fort bien tourné, dans lequel il exprimait la respectueuse gratitude des élèves et de leurs familles envers Leurs Altesses Sérénissimes.

M. le Secrétaire Général, après avoir remercié et félicité le jeune Guiglaris, a prononcé le discours suivant :

Mes chers enfants,

C'est pour moi vraiment une grande joie de présider cette dernière réunion de l'année scolaire et de causer un moment avec vous, parce qu'en visitant vos écoles, en vous interrogeant, en vous écoutant, je suis très franchement devenu votre ami; c'est un honneur aussi, que j'apprécie très haut, parce que c'est, certes, une des plus nobles tâches de l'âge mûr de parler à l'enfance, de s'entretenir, si je puis dire, avec l'avenir, avec cet avenir qui contient toutes les chères espérances, tous les beaux rêves, que nous n'avons pas pu réaliser, et que nous vous demandons, à vous qui pourrez plus que nous, de réaliser.

Vous pourrez plus que nous, mes amis, parce que vous saurez davantage. Les astres, dit-on, vieillissent, et notre soleil à son tour vieillira. Mais sur l'horizon de la vie humaine se lève un nouveau soleil, plus

riche chaque jour de chaleur et de flamme : il s'appelle la Science; et de toute cette lumière que font les grands savants d'innombrables rayons tombent sur les petits enfants, et ce sont ces rayons qui feront votre force et qui font notre confiance.

Oh! je ne vous dis point — ne vous y trompez pas! — que votre vie sera meilleure que la nôtre, parce que la ceinture de fer de notre monde s'accroîtra d'incalculables kilomètres de rails et que des locomotives plus puissantes et plus hardies vous emporteront comme sur des ailes, avec une vitesse plus folle, de Paris à Pékin; parce que la multiplication des téléphones, des phonographes, vous dispensera de vous réunir pour vos affaires ou simplement pour le plaisir de causer; parce que le ciel sera sillonné de vols noirs de ballons, disputant aux nuages le champ de courses de l'espace; parce que l'industrie aura créé de nouveaux moyens, inimaginables pour nous, de vous mettre en communication avec les régions les plus lointaines, les plus cachées de notre globe; non! Si la Science ne servait qu'à cela, elle pourrait bien prétendre à distraire, à amuser la vie. Mais elle a un autre sens, plus profond, un autre but, plus glorieux.

Le progrès matériel n'a de valeur que parce qu'en adoucissant les conditions, si dures, de l'existence dans la société moderne, il apaise les violences de la lutte économique, et qu'en désarmant les haines il annonce, il favorise l'éclosion d'une très grande chose, la seule peut-être dont l'homme ait le droit de s'enorgueillir, je veux dire le progrès moral.

La grandeur de la science, c'est de préparer le progrès moral. L'étude nous rend meilleurs, parce qu'elle nous détache de ces intérêts mesquins, qui nous divisent, nous lancent les uns contre les autres; la science nous rend meilleurs, parce que la Vérité, lorsqu'on veut la traduire dans les lois, dans les institutions, dans les actes quotidiens de la vie humaine, la Vérité devient la Justice. Je froisserais injustement des consciences, je dirais autre chose que ce que je pense moi-même, si je disais que la science contient tout notre espoir de justice. Mais retenez bien ceci, que personne ne désavouera, c'est que le grand mystère de la vie sociale, qui sera quelque jour le secret de la science, c'est la justice.

Est-ce que je vous étonne, mes enfants, en vous disant : Étudiez, travaillez, et vous serez justes et bons?

Ne sont-ce pas les mêmes jours où vous êtes tout à la fois studieux et attentifs, respectueux envers vos maîtres, bons pour vos camarades, obéissants et tendres envers vos parents? Vous voyez bien qu'au fond l'étude et la sagesse, c'est la même chose, et que vous avez d'autant plus d'empire sur vous-même, et que vous faites d'autant plus pour la satisfaction et le bonheur de ceux qui vous entourent et vous aiment, que vous êtes de meilleurs écoliers.

Étudiez donc! Voilà comment vous réaliserez en vous ce progrès moral que nous attendons de l'avenir. Mais, direz-vous, nous ne pouvons pas tous devenir de grands savants! Mes chers enfants, consolez-vous de ne pas faire la science; je ne sais pas si la vie de ceux qui la font, pour être glorieuse, est toujours digne d'envie. Vos maîtres vous enseignent un précepte chrétien, très pratique et cependant très haut: Acceptez votre destinée. Il n'est pas un état dans lequel vous ne puissiez cultiver, ennoblir votre conscience, il n'est pas un métier, qui ne vous laisse la liberté de travailler à devenir meilleurs. Ne demandez pas davantage, si vous ne voulez pas demander à la vie de douloureuses chimères!

Et maintenant, j'arrive bien vite au modeste conseil, auquel conclut ce long discours. Le très distingué Directeur des Ecoles se plaignait à moi, l'autre jour, que vous ne lisiez pas assez. Je ne veux pas, en ce jour de fête, vous dire qu'on s'aperçoit, en effet, quand on lit vos petites œuvres, que vous ne lisez pas assez les œuvres des grands auteurs.

Il faut lire, mes amis, pour ouvrir toutes grandes les fenêtres de votre esprit sur ce vaste univers, dont jamais la vue ne le laissera, pour rendre votre existence plus heureuse en faisant votre âme meilleure, pour devenir plus dignes de ce don précieux qu'est la vie et de la tâche supérieure qui vous incombe à titre d'hommes, c'est-à-dire à titre de créatures supérieures parmi toutes les créatures mortelles.

Il faut lire nos bons écrivains. Dès que vous les connaîtrez, vous voudrez faire d'eux vos amis, vos compagnons. En quelle meilleure compagnie pourriez-vous souhaiter de vivre ici-bas? Les historiens vous initieront au passé illustre de l'humanité, votre aïeule et votre nourricière éternelle. Les poètes vous apprendront à aimer l'infinie beauté de la nature. Les savants vous montreront comment de cette nature si souriante — et si terrible tour à tour — l'homme a su dompter les forces chaque jour mieux connues. Les moralistes enfin vous apprendront l'art plus difficile de dompter votre propre nature. Tous, à cet âge où l'on vit moins pour soi que pour les autres, vous enseigneront à bien servir les autres.

L'enseignement que vous donnent vos maîtres n'a pas, au fond, de but plus élevé que de vous rendre capables de lire de bons livres, c'est-à-dire d'accéder au large foyer de la pensée humaine, de prendre la part qu'il est juste que chacun prenne au sublime festin de la lumière. La suprême espérance d'une haute civilisation, c'est l'ascension de la conscience individuelle. Elever votre conscience, voilà l'ambition de vos maîtres; pour la réaliser, il faut qu'ils obtiennent de vous la volonté de vous instruire.

Comprenez-vous maintenant pourquoi tant de sollicitude entoure vos jeunes travaux? pourquoi vos maîtres épuisent leurs forces à vous enseigner? pourquoi vos inspecteurs surveillent avec un zèle toujours inquiet vos études? pourquoi nous sommes réunis ici, prêts à applaudir vos premiers succès? pourquoi chaque année S. A. S. le Prince Héritaire daigne visiter si attentivement vos écoles? pourquoi elles vous sont si généreusement et largement ouvertes par notre vénéré et bien-aimé Souverain, par l'auguste Prince, dont la vie entière est un hommage au travail, et qui à chacun de nous, et je puis le dire, à tous les souverains du monde, donne, par l'exemple, la plus éclatante preuve que l'esprit de la science est l'esprit de la justice, et que le plus beau triomphe de la justice est de se transfigurer en bonté?

Il a été ensuite procédé à la distribution des récompenses dont la proclamation a été entremêlée de chœurs empruntés aux maîtres de la musique française et russe, en particulier, et remarquablement exécutés par les élèves sous la direction de M. le chanoine Perruchot.

En outre, l'excellente Société *la Philharmonique* avait gracieusement prêté son concours à cette cérémonie.

Voici, d'après le palmarès, les noms des principaux lauréats :

Prix du Comité de l'Instruction publique.

Briano François.

Prix d'honneur de l'Association Amicale.

ECOLE DE MONACO. — Donat Albert.

ECOLE DE LA CONDAMINE. — Raybaud Jean.

ECOLE DE MONTE CARLO. — Marocco Marius.

Prix d'honneur

offerts par Leurs Altesses Sérénissimes au premier élève de chaque classe.

ECOLE DE MONACO. — Cours supérieur, Briano François; Classe d'honneur, Haour Ferdinand; 1^{re} classe,

Farine Joseph; 2^e classe, Ducry Elzéar; 3^e classe, Negro Ange; 4^e classe, Gazzano Marius; 5^e classe, Farine Léon; 6^e classe, Obolito Pierre.

ÉCOLE DE LA CONDRAMINE. — 1^{re} classe, Viano Edouard; 2^e classe, Bregante Alexandre; 3^e classe, Villa Jean; 4^e classe, Romagnone Jean; 5^e classe, Fouqué Léon; 6^e classe, Bortoli Ettore; 7^e classe, Morichelli Nicolas.

ÉCOLE DE MONTE CARLO. — Classe d'honneur, Cérutti Marius; 1^{re} classe, Millo Emile; 2^e classe, Sangeorge Emmanuel; 3^e classe, Durand Noël; 4^e classe, Masotti Jean; 5^e classe, Simon Joseph; 6^e classe, Pellegrino René; 7^e classe, Rovello Laurent.

Livrets de la Caisse d'Épargne.

ÉCOLE DE MONACO. — Beraldo Henri, Magnano Marius.

ÉCOLE DE LA CONDRAMINE. — Sciandra Emmanuel, Perlo Joseph.

ÉCOLE DE MONTE CARLO. — Bongiovanni François, Cassini Gustave.

Certificats d'études primaires.

ÉCOLE DE MONACO. — Ainesi Emile, Roubaud Henri, Roger Raymond, Speranza Edouard, Lucetti Adolphe, Bosan Félix, Ceresole Louis, Persenda Jules, Loire Lucien, Haour Ferdinand, Aicardi Albert, Dupont Jean, Giraldi Antoine, Baudoin Antoine, Scotto Paul, Ferrarone Armand, Lantrua François.

ÉCOLE DE MONTE CARLO. — Marocco Marius, Drago Romain, Cérutti Marius, Moscio François, Pagliano Théophile, Meister Henri, Bus Jean, Cadoret Georges, Moralès Alfred, Gaviorno Léon, Carezzi Laurent, Gauda Joseph.

Élèves le plus souvent nommés.

ÉCOLE DE MONACO. — Cours supérieur. — 1^{re} division: Briano François (17 nominations), Médecin Jacques (17), Guiglaris Dieudonné (16), Moranzoni Joseph (20), Ainesi Paul (17), Donat Albert, Houde Albert, Sangeorge René, Dalbera Victor, Negri Emmanuel.

Classe d'honneur. — 1^{re} division: Ainesi Emile (14), Bosan Félix (12), Roubaud Henri (10), Haour Ferdinand (10), Ceresole Louis (8), Loire Lucien (7), Lucetti Joseph (7), Royer Raymond, Speranza Edouard, Dupont Jean. 2^e division: Sciorelli Louis, Seneca Charles, Aubert Honoré.

1^{re} classe. — Farine Joseph, Médecin Julien, Datto Pierre, Aureglia Constant.

2^e classe. — Ducry Elzéar, Ferro Jean, Vatrican Pierre, Calvi Paul, Appoloni André, Maccario Baptistin.

3^e classe. — Negro Ange, Corso Etienne, Testa Jules, Bermond François, Giovanni Pierre, Cusin Alban.

4^e classe. — Gazzano Marius, Giudici Michel, Sandrone Joseph, Orongo Ludovic, Icardi Jean, Rocca Alexandre, Vatrican Charles.

5^e classe. — Papini Ferdinand, Turlin René, Carli Jean, Gaggino André, Kost André.

6^e classe. — Obolito Pierre, Verando Dominique, Biancheri Paul.

ÉCOLE DE LA CONDRAMINE. — 1^{re} classe, division d'honneur: Toscano Auguste (14 nominations), Viano Edouard (13), Gallis Louis (13), Raybaud Jean (11), Gastaud Louis. 1^{re} division: Verrando Joseph (13), Cigna Antoine (12), Médecin Julien (12), Lorenzi Silvio, Martin Honoré, Biemonti Ernest, Grégoire René.

2^e classe. — Bregante Alexandre, Kroenlein Gabriel, Manuello Alexandre, Dozo Paul, Cravero Etienne.

3^e classe. — 1^{re} division: Linetti Arthur, Verrando Eugène, Aperlo Louis, Vitta Jean, Béranger Joseph, Bessone Mathieu. 2^e division: Lucca François, Oberto Albert, Picot Vincent.

4^e classe. — Romagnan Jean, Scaglia Ferdinand, Peitavino Pierre.

5^e classe. — Fouquet Léon, Lambert François, Luciano Vincent, Arena Henri, Meriggio Alfred, Chini Louis, Duffaut César, Fissore Joseph.

6^e classe. — Bartoli Ettore, Marinelli Fulvio, Servetti Guillaume.

7^e classe. — Morichelli Nicolas, Casanelli Jean, Courrier Eugène.

ÉCOLE DE MONTE CARLO. — Classe d'honneur. — Cérutti Marius, Marocco Marius, Bus Jean, Meister Henri, Cairaschi Victor, Moscio François, Cadoret Georges, Pagliano Théophile.

1^{re} classe. — Moutier Victor, Moscio Jules, Giordan François, Domiano Horace, Di Martino Emmanuel, Millo Emile, Lanteri J.-B., Peslier Edouard.

2^e classe. — Trinchieri René, Sangeorge Emmanuel, Croveto Henri, Fabbrini Sylvain, Balbo Achille, Bisetti J.-B., Cerri Joseph, Corti Marius.

3^e classe. — Arcangioli Pierre, Durand Noël, Robaudo Evariste, Faraldi François, Mantica Jean, Borachi Joseph, Bsu Pierre, Moscio Julien, Roux Pierre, Selto Charles.

4^e classe. — Masotti Jean, Giansanti Marius, Torterolo Joseph, Bianchi Achille, Pianetta Ernest, Cérutti Fernand.

5^e classe. — Simon Joseph, Ghilliero Antoine, Rigoni Albert, Salvetti Antoine, Guido Albert, Vial Albert.

6^e classe. — Cassi Louis, Neri Rino, Latil Louis, Pellegrino René, Olivier Joseph, Morscio Louis, Constantino Dominique.

7^e classe. — Berta Maurice, Casolasco Dominique, Rovello Laurent, Littardi Louis, Baldini Etienne, Millo Honoré, Calori Ernest.

Dessin (prix spéciaux).

Guiglaris Dieudonné, Médecin Jacques, Bianco François, Sangeorge Jacques, Ainesi Paul, Negri Emmanuel.

Prix d'examens.

Ces prix sont accordés aux élèves qui ont obtenu tous les billets d'honneur pendant l'année scolaire et se sont spécialement distingués dans les examens mensuels.

MONACO-VILLE. — Cours supérieur. — Médecin Jacques, Briano François, Ainesi Paul, Moranzoni Joseph, Guiglaris Dieudonné.

Classe d'honneur. — Ainesi Emile, Haour Ferdinand, Bosan Félix, Cérésola Louis, Lucetti Adolphe, Soire Lucien, Roubaud Henri, Dupont Jean.

1^{re} classe. — Datto Pierre.

2^e classe. — Ducry Elzéar, Ferro Jean, Médecin Charles, Aureglia Antoine.

3^e classe. — Corso Etienne, Lanteri Pierre, Negro Ange, Giovannini Pierre, Bermon François.

4^e classe. — Gazzano Marius, Guidici Michel, Papini Ferdinand, Fontana Albert.

6^e classe. — Obolito Pierre, Biancheri Antoine, Migliori Antoine, Ravera Ange, Rambaldi Léon, Verrando Dominique.

ÉCOLE DE LA CONDRAMINE. — 1^{re} classe. — Gallis Louis, Cigna Antoine, Verando Joseph.

2^e classe. — Bregante Alex., Manuello Alex., Kroenlein Gabriel.

3^e classe. — Sinetti Arthur, Belazza Secondo, Verando Eugène, Lucca Pascal.

4^e classe. — Romagnone Jean, Boggio Ange, Rubat Félix, Scaglia Ferdinand, Peitavino Pierre.

5^e classe. — Fouquet Léon, Verrando Georges, Oberto Emile.

6^e classe. — Bortoli Ettore, Marinelli Fulvio, Servetti Guillaume.

7^e classe. — Merlo Pierre, Morichelli Nicolas, Courrier Eugène, Duffaut Henri, Franco Constant, Casanelli Jean.

Il convient d'ajouter qu'une exposition des travaux de dessin exécutés au cours de l'année par les élèves a été organisée sous le préau de l'école de Monaco. Elle a permis d'apprécier les excellents résultats de l'enseignement pratiqué et les heureuses dispositions d'un certain nombre d'enfants, parmi lesquels il faut citer les jeunes Guiglaris, Houde, Donat, Médecin, Sangeorge pour le dessin géométrique, et pour le dessin d'ornement, Guiglaris, Lanzerini, Briano F. et Aureglia.

M. Georges Bornier, Administrateur et Directeur Général de la Société des Bains de Mer, est de retour dans la Principauté.

M. Noble, secrétaire-archiviste du Consulat de France à Monaco, vient de recevoir le titre de Vice-Consul.

CHEMINS DE FER P.-L.-M. — A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 8 août, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août 1907, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue la conserveront.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

L'Industrie des Salines côtières.

Par le Dr L. MAILLARD

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.

(Suite.)

2^o Usages du sel marin.

On applique à de multiples usages le chlorure de sodium, dont une partie est employée directement en nature, tandis que l'autre sert à l'élaboration d'autres produits.

L'emploi le plus connu, et aussi le plus important du chlorure de sodium en nature, est l'usage alimentaire. On peut admettre, par exemple, qu'en France 10 kilos par tête d'habitant sont consacrés annuellement, sinon à l'alimentation proprement dite, du moins aux préparations culinaires. Car le sel employé dans ces préparations n'est pas ingéré tout entier: néanmoins, l'homme a besoin d'en absorber une quantité notable pour la constitution de ses tissus et de ses humeurs. Le sang en renferme environ 5 grammes par kilogramme; comme un adulte de 70 kilogrammes possède 6 litres de sang, il lui faut dans ce but 30 grammes de sel. Il faut y ajouter le sel contenu dans toutes les sérosités, lymphes et plasmas interstitiels de l'organisme, de telle sorte que le chlorure de sodium contenu dans un adulte de taille moyenne peut approcher peut-être de 100 grammes.

Cette provision de sel que nous portons en nous n'y reste d'ailleurs pas fixée: elle s'échappe constamment par les sécrétions rénale, sudorale, lacrymale, etc., de telle sorte que nous perdons tous les jours 12-15 grammes de sel, ce qui fait au bout de l'année 4 kg. 1/2 à 5 kg. 1/2. Telle est la quantité de chlorure de sodium dont chacun de nous a besoin annuellement pour se « refaire », au sens vrai du mot. Le chlorure de sodium joue dans notre organisme un rôle qu'il ne m'est pas loisible d'exposer ici, mais dont on peut dire qu'il est capital pour le maintien de la vie.

Aussi l'homme recherche-t-il instinctivement le sel; la privation de cet aliment fait naître une souffrance et un besoin irrésistible. Aussi le sel a-t-il une grande valeur commerciale parmi les populations éloignées de la mer ou des lacs salés, et dans certaines parties de l'Afrique, les *barres de sel* sont un objet d'échange très important. Ces barres de sel proviennent généralement des mines de sel gemme, où on débite les parties les plus pures en petits blocs allongés de dimensions convenables. Mais depuis quelques années, on comprime du sel fin de façon à obtenir des pains agglomérés parfois très durs, qui supportent sans se briser le voyage et le transport à dos d'homme sur de très longues distances.

Il faut dire que le rôle du sel marin dans l'alimentation ne se borne peut-être pas à l'apport du chlorure de sodium lui-même, mais qu'il peut être utile aussi par les traces d'impuretés qu'il renferme. Je ne fais pas allusion ici surtout au magnésium et au calcium, nécessaires à notre vie, mais dont l'homme trouve couramment ailleurs une provision suffisante, notamment dans les eaux de boisson et les aliments végétaux; je veux parler spécialement de l'*arsenic*. Il y a quelques années, le professeur Armand Gautier découvrit que l'arsenic est un élément normal de notre organisme; les recherches très précises de M. G. Bertrand et de M. Gautier lui-même ont conduit à le considérer comme nécessaire à la vie des tissus les plus importants de notre corps. Il ne s'y trouve, il est vrai, qu'en quantités extrêmement petites, et c'est par *millièmes de milligramme* qu'il faut chiffrer cet élément si curieux. Or beaucoup de nos aliments, les végétaux en particulier, n'en apportent que des traces infimes. Mais M. A. Gautier a trouvé que le

sel marin en renferme des quantités variables, toujours très petites, mais dignes d'attention, qui peuvent, dans le sel gris, atteindre et même dépasser 3 ou 4 dixièmes de milligramme par kilogramme : peut-être est-ce là l'une des sources de l'arsenic humain.

Bien entendu les animaux ressentent le même besoin de sel : lorsqu'il existe une source ou une mare salée dans une région dépourvue d'autre part, les animaux sauvages font parfois d'énormes trajets pour y venir boire, et les chasseurs connaissent bien ce fait, qu'ils mettent à profit pour l'affût. Il est donc naturel que les animaux domestiques eux aussi aient besoin de sel, et les éleveurs savent qu'ils ne peuvent faire prospérer le bétail sans le fournir abondamment de sel.

L'entretien du bétail n'est d'ailleurs pas le seul usage agricole du sel. Bien que le chlorure de sodium n'entre pas, en général, dans la constitution des végétaux terrestres, et que la vigne, l'un des plus résistants, puisqu'elle peut prospérer sur nos rivages méditerranéens et dans les plaines algériennes, meure dès que la proportion du sel dans le terrain atteint 1 p. 100, néanmoins on emploie une petite quantité de sel comme engrais. Certains terrains pauvres en chlore, mais renfermant des composés potassiques difficilement solubles, se trouvent bien d'une légère addition de sel, qui transforme ces composés en chlorure de potassium soluble, dont on connaît l'heureuse influence sur la végétation. On emploie, bien entendu, pour l'usage agricole, des sels impurs tels que vieilles saumures, sels ayant servi à saler les peaux pour la tannerie, résidus industriels, et même le sable salé qu'on recueille sur certains rivages tels que ceux de la baie d'Avranches.

Les autres usages du chlorure de sodium en nature résultent de ses propriétés antiseptiques, ou des propriétés physiques de ses solutions. Les premières sont appliquées dans la salaison des viandes, fromages, poissons, beurres, etc., pour leur conservation; la grande pêche (pêche de la morue à Terre-Neuve et à Islande) et la petite pêche font une grande consommation de sel, ainsi que la tannerie qui reçoit ses peaux « vertes » salées dans des barils. (Le même procédé sert à la conservation des fourrures brutes). On l'utilise aussi pour prolonger la durée des bois employés dans les constructions navales, pour les traverses de chemin de fer, etc.

Le sel, en se dissolvant dans l'eau, diminue la solubilité de certains autres corps, surtout des autres sels de sodium, et cela d'autant plus que l'acide de ces derniers est plus « faible ». Par exemple, dans l'industrie de la savonnerie, on procède au *salage du savon*, c'est-à-dire qu'on ajoute, aux liqueurs sirupeuses contenant le savon, du sel qui le précipite ou grumeaux surnageant à la surface, où on recueille le savon pour le mouler en pains. C'est de la même façon qu'on recueille le carmin d'indigo dans les liqueurs qui le tiennent dissous. Par un processus analogue, le sel sert encore à débarrasser de leurs impuretés certains liquides industriels, tels que extraits de bois tannants, extraits tinctoriaux (bois de campêche, etc.) et à la séparation de certaines essences distillées (girofle, térébenthine, etc.).

En vertu de ce principe que la solution d'une substance quelconque se congèle à une température plus basse que l'eau pure, l'addition de sel à la glace forme un *mélange réfrigérant*, dont la température s'abaisse notablement au-dessous de 0°, tout en laissant le mélange liquide, c'est-à-dire maniable. On peut atteindre par exemple — 20° en mélangeant une partie de sel avec deux parties de neige ou de glace pilée.

Plusieurs industries, la brasserie notamment, se servent pratiquement de ces mélanges. Et si les trottoirs et les rues des villes sont rapidement débarrassés de la neige qui vient parfois les encombrer en hiver, c'est au chlorure de sodium que nous le devons; le sel, projeté sur la neige, la fait fondre par son simple contact, bien que le liquide résultant soit plus froid que la glace elle-même, ainsi que pourraient en témoigner les pieds des passants.

Parmi les réactions chimiques du chlorure de sodium, un certain nombre sont mises à profit par diverses industries et consomment une certaine quantité de sel. Nous citerons, par exemple, la préparation des chlorures de certains métaux (étain, mercure, zinc, etc.), la fabrication du sel ammoniac (chlorure d'ammonium ou chlorhy-

drate d'ammoniaque), le grillage chlorurant des minerais d'argent, la préparation de l'aluminium par certains procédés, la verrerie, le vernissage des poteries communes, etc. Mais les grands emplois industriels du chlorure de sodium sont ceux qui lui font subir des transformations, pour utiliser séparément chacun des deux éléments qui le constituent, le chlore et le sodium.

Les procédés depuis longtemps classiques pour l'utilisation du chlore consistent à traiter d'abord le chlorure de sodium par l'acide sulfurique, qui en fait du *sulfate de sodium* dont nous verrons tout à l'heure l'emploi pour la fabrication de la soude, et de l'*acide chlorhydrique*. Une partie de ce dernier est utilisée directement par l'industrie chimique, mais la majeure partie est soumise à divers processus d'oxydation qui en libèrent le *chlore*. Une petite quantité de chlore est, elle aussi, consommée directement, car on peut le transporter facilement après avoir liquéfié le gaz chlore par la compression; mais la majeure partie est conduite à travers des lessives alcalines, qu'elle transforme en *hypochlorites* (eau de Javel, chlorure de chaux), et en *chlorates*.

Aujourd'hui l'électrochimie prépare en outre de grandes quantités de chlore et de ses dérivés par une voie plus simple. Lorsqu'une solution de sel marin est soumise au passage d'un fort courant électrique, elle est décomposée : le chlore se dégage au pôle positif où l'on peut, suivant les dispositifs, ou bien le recueillir en nature, ou bien le laisser réagir sur des liquides alcalins qu'il transforme en hypochlorites et en chlorates. Acide chlorhydrique, chlore, hypochlorites et chlorates sont des agents précieux pour l'industrie : énumérer leurs emplois nous conduirait trop loin; je me bornerai à rappeler le grand emploi des hypochlorites pour le blanchiment des textiles, et pour la désinfection. On a même songé à électrolyser directement l'eau de mer pour la faire servir à la désinfection des villes et des maisons particulières : des essais de ce genre, tentés au Havre notamment, conduiront peut-être à des applications sérieuses.

L'autre partie du chlorure de sodium sert à la fabrication de la soude et de ses dérivés. L'ancien procédé élaboré par Nicolas Leblanc il y a plus d'un siècle pour défendre la prospérité de la France révolutionnaire contre l'Europe coalisée, a été si parfaitement étudié, qu'il peut se maintenir aujourd'hui encore dans un certain nombre d'importantes usines. Il part du *sulfate de sodium*, dont nous avons vu déjà deux sources : l'une dans le traitement des sels mixtes déposés dans les salins de la Méditerranée, l'autre dans l'action de l'acide sulfurique sur le sel avec production d'acide chlorhydrique. Calciné avec un mélange de charbon et de calcaire, le sulfate se transforme en *carbonate de sodium*, qu'il suffit de purifier par dissolution aqueuse pour obtenir les *cristaux de soude* du commerce. Chacun sait l'emploi de ces cristaux pour des nettoyages de toutes sortes : leur consommation, pour cet usage et pour d'autres, est considérable. Traitée par de la chaux, la solution du carbonate de sodium fournit la *soude caustique*, également fort utile à l'industrie. Enfin, le traitement de la soude, soit par réduction au moyen du charbon, soit par des procédés électrolytiques, fournit le *sodium* métallique lui-même, qui tend à rendre des services de plus en plus nombreux dans l'industrie des petits produits chimiques et pharmaceutiques.

Depuis une trentaine d'années, un procédé connu dans son principe et expérimenté en grand depuis trois quarts de siècle, le procédé à l'ammoniaque est passé dans le domaine de la production intensive, avec la création des usines Solvay : il repose sur le traitement direct de l'eau chargée de sel, qu'il suffit d'introduire dans un cycle de réactions où interviennent seulement l'ammoniaque et le calcaire, pour obtenir du *bicarbonate de sodium*. La calcination transforme celui-ci en *carbonate de sodium sec*, puis en *cristaux de soude* par cristallisation dans l'eau. C'est le procédé à l'ammoniaque qui fabrique maintenant le plus de soude : la production mondiale de ce produit aurait été, en 1902 :

Soude Leblanc.....	130.000 tonnes.
Soude à l'ammoniaque.....	1.610.000 —

Il ne faut pas oublier enfin que l'électrolyse de l'eau salée, qui donne au pôle positif le chlore et ses dérivés,

fournit au pôle négatif de la soude, dont la production tend à progresser de jour en jour.

Tel est l'ensemble des produits dont l'Océan gratifie la grande industrie chimique, qui repose presque tout entière, comme on le voit, sur le sel marin.

3° Régime fiscal du sel.

Il est difficile de décrire les marais salants exploités aujourd'hui encore de la même manière qu'autrefois, sans évoquer le souvenir de la gabelle, l'impôt le plus vexatoire et le plus abhorré du régime monarchique, à cause des inégalités et des injustices criantes auxquelles il donnait lieu.

Divisée en six grandes catégories (pays de grandes gabelles, petites gabelles, gabelles de salines, pays de quart-bouillon, pays rédimés, pays francs), subdivisées à leur tour à l'infini, la France ne comptait peut-être pas deux villes voisines où le prix du sel fût le même : ce qui coûtait 1 livre 10 sols dans l'Aunis, arrivait à coûter 58 livres dans l'Île-de-France. Monopole de l'État, la vente du sel était affermée à une puissante société financière, celle des Fermiers généraux, dont les employés affligeaient les paysans de mille vexations et traquaient sans relâche les *faux-sauniers*. Ceux-ci se laissaient tenter par l'appât du gain sérieux qu'ils réalisaient en passant en contrebande le sel d'une province dans l'autre, et qui les poussait à risquer les galères, souvent même la peine de mort. On sait les haines accumulées dans le peuple contre les Fermiers généraux : toute la science et la philanthropie de Lavoisier ne parvinrent pas à protéger sa tête. Et l'on peut dire que l'impôt des gabelles eut son rôle dans les destinées sociales de l'humanité, car il ne fut sans doute pas étranger à la propagation du mouvement révolutionnaire dans nos campagnes.

Aussi l'un des premiers soins de la Révolution fut-il d'abolir le monopole du sel, que nul n'a jamais tenté de rétablir. La fabrication et la vente du sel sont libres, n'étant réglées que par les besoins de la consommation et le libre jeu de la concurrence.

Le sel est cependant une source de revenus pour l'État, car il est soumis à un droit de consommation de 10 francs par 100 kilogrammes, qui est abaissé à 7 fr. 50 pour la Corse, et à 2 francs pour les sels introduits dans le pays de Gex et la zone neutralisée de la Haute-Savoie. Ce droit concerne les sels livrés pour la consommation alimentaire ou pour tout autre usage en faveur duquel n'a pas été prévue la franchise. Au droit de consommation s'ajoute pour les sels de provenance étrangère un droit d'entrée qui est de 2 fr. 40 (sels bruts ou raffinés autres que blancs), ou de 3 fr. 30 (sels raffinés blancs) par 100 kilogrammes. Les sels provenant de l'Algérie ou des colonies françaises entrent en franchise.

Sont affranchis de l'impôt les sels destinés à l'exportation, à la pêche maritime française et aux salaisons de la Marine, à la préparation des tabacs dans les manufactures de l'État, aux ateliers de salaisons, aux usages agricoles (nourriture de bestiaux, préparation des engrais et amendement des terres), aux fabriques de soude, ou autres emplois industriels.

Pour tous les usages agricoles ou industriels, le sel livré en franchise doit être dénaturé, sous le contrôle de l'administration, par des procédés spécifiés pour chaque industrie. Les plus fréquents consistent en addition de vieilles saumures, de goudrons, de naphthaline, ou dans l'entrée en réaction elle-même du sel dans les appareils de l'industrie.

L'eau de mer est elle-même soumise à la taxe de consommation, qu'on calcule en admettant une teneur de 27 grammes de chlorure de sodium par litre, soit 27 kilogrammes par mètre cube, et qui est ici encore de 10 fr. par 100 kilogrammes de sel. Nul ne peut puiser de l'eau de mer, pour la panification par exemple, ou pour un usage alimentaire ou industriel, sans acquitter ces droits. Mais l'eau de mer destinée à l'agriculture, aux dépôts d'huîtres, à des bains ou autres usages médicaux, peut être enlevée en franchise. Ajoutons que l'administration autorise toujours l'enlèvement en franchise de l'eau destinée aux aquariums, jardins zoologiques, laboratoires, ou autres établissements d'intérêt public.

C'est l'administration des Douanes qui est chargée de la surveillance de la plupart des producteurs de sel. En effet, les Douanes ont dans leur ressort à ce point de

vue, toute une zone large de 15 kilomètres le long des côtes, et de 20 kilomètres le long des frontières de terre. Toutes les salines de mer sont situées dans cette zone, bien entendu; de plus elle renferme une partie des salines de Lorraine et celles des environs de Bayonne. Les autres salines de terre, la moitié de celles de Lorraine et celles de la région jurassienne, de Dax, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, sont exercées par les Contributions indirectes.

Voici, à titre d'exemple, les quantités de sel qui ont été délivrées par les Douanes en 1905 pour les différentes catégories d'emplois :

Consommation (taxe).....	236.734.723 kilog.
Fabriques de soude.....	449.920.694 —
Autres industries.....	37.461.707 —
Grande pêche.....	57.208.700 —
Petite pêche.....	10.249.000 —
Ateliers de salaisons.....	10.920.000 —
Usages agricoles.....	10.461.105 —
Total.....	811.955.929 kilog.

Bien que cette statistique ne représente pas toute la production du sel en France, puis-qu'il faudrait y ajouter le sel délivré par les Contributions indirectes, elle suffira, j'espère, à montrer l'importance relative des principaux emplois du sel marin dans notre pays.

(A suivre). D^r L. MAILLARD.

VARIÉTÉS STATISTIQUES

L'âge des journaux en France.

A Paris l'on compte bien peu de journaux qui aient dépassé cent ans d'âge. En province il n'en est pas de même. Les feuilles centenaires sont assez nombreuses. C'est la Normandie qui l'emporte pour la fidélité à ses vieux journaux, car elle compte les deux plus anciens : le *Journal du Havre*, âgé de 150 ans, et le *Journal de Rouen* qui compte 139 printemps. Citons ensuite le *Journal de Maine-et-Loire*, 127 ans; le *Courrier du Loiret*, 112 ans; le *Journal du Lot-et-Garonne*, 110 ans; le *Journal de Meurthe-et-Moselle*, 104 ans, et enfin le *Journal d'Indre-et-Loire*, le petit dernier des centenaires, avec 102 ans.

Le nombre de journaux parisiens qui était de 2,291 en 1896, s'est élevé à 2,327 en 1897, à 2,557 en 1898. Ce chiffre était, au mois de juin 1902, de 2,710 journaux ainsi répartis : 142 quotidiens, 726 hebdomadaires, 44 bi-hebdomadaires, 10 tri-hebdomadaires, 884 mensuels, 387 bi-mensuels, 22 tri-mensuels, 141 trimestriels, 7 semestriels et 349 journaux de périodicité indéterminée. Parmi les journaux politiques : 174 sont républicains, 25 conservateurs, 27 radicaux, 8 nationalistes ou antisémistes et 20 représentant diverses opinions.

La presse départementale compte 4,051 journaux. E. IZARD.

Les FÊTES au THÉÂTRE ANTIQUE D'ORANGE

Britannicus et la IX^e Symphonie

Les fêtes d'art tragique et musical qui seront données les 3, 4 et 5 août dans l'admirable Théâtre Antique d'Orange surnommé par toute la presse française et étrangère le « Bayreuth méditerranéen », sous la direction de MM. Paul Mariéton et Antony-Réal, s'annoncent comme les plus splendides que l'on y ait vues. Après *Les Erynnies*, l'œuvre fameuse de Leconte de Lisle, qui font partie du programme de la première journée, on prévoit que la seconde journée (dimanche 4 août) sera une grandiose manifestation classique, autant par la célébrité des œuvres que par la qualité et le nombre des exécutants (Comédie-Française et Grand Orchestre de Lyon).

Britannicus, le chef-d'œuvre tragique de Racine, sera interprété par M. Albert Lambert fils, dans Néron; M^{me} Tessandier, dans Agrippine; M^{lle} Berthe Bovy, la charmante Galathée de *Polyphème*, jouera Junie; M. Dorival sera Burrhus, et Britannicus révélera à Orange M. Leroy, le jeune triomphateur du Conservatoire.

La IX^e *Symphonie avec chœurs*, l'œuvre illustre et géniale du plus grand des musiciens, Beethoven, sera exécutée de magistrale façon sous la direction de M. Wittkowski, l'éminent chef d'orchestre des Grands

Concerts de Lyon. L'orchestre et les chœurs comporteront près de 250 personnes; les soli chantés par M^{mes} de la Rouvière et de La Mare, MM. Boulo et Gobelin. Ainsi sera assurée à cette merveille musicale une réalisation hors pair.

La IX^e *Symphonie* est, de tous les grands ouvrages musicaux, celui qui a provoqué le plus d'enthousiasmes, le plus de commentaires. Wagner, Fétis, Lenz, Marx, Schumann, Berlioz, nombre d'autres l'ont placée plus haut que toutes les œuvres orchestrales.

Parmi ces interprétations, la plus lucide a été donnée par Wagner, dans son livre : *L'Œuvre d'art de l'Avenir*. Wagner a défini la terrible interrogation, l'anxiété tragique qui règne dans la première partie (*Allegro*), où, dans les ténèbres des premiers âges, gémit l'humanité inquiète sur sa destinée et toute illuminée par une ardente aspiration au bonheur. La deuxième partie (*Scherzo*) est un grand éclat de gaité primitive et sauvage, une volupté incomplète et seulement physique. La troisième partie (*Adagio*) est la sublime lamentation de l'homme cherchant un bonheur plus élevé, non seulement physique mais spirituel. Il y règne le grand tourment religieux. Il s'apaise pour aboutir à la quatrième partie, au *Finale* surhumain. Chant de victoire, chant de gloire, hymne panthéiste à la joie, ce *Finale* est couronné par la voix humaine qui chante l'*Ode à la joie* de Schiller. Ce poème avait dès longtemps inspiré Beethoven : « Joie, ô joie ! — Tous les hommes sont des frères ! — Embrassez-vous, millions d'êtres : — un Dieu bon règne dans les hauteurs étoilées ! »

On comprend que cette œuvre gigantesque fasse présager un succès sans précédent. Aussi attend-on une énorme affluence, d'autant plus grande que le caractère classique de *Britannicus* promet déjà l'immense public des familles. Les bureaux de location sont à la mairie d'Orange.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le vendredi deux août 1907, à deux heures et demie du soir, dans un appartement dépendant de la maison Bariquand, sise à Monte-Carlo, lacets Saint-Léon, boulevard d'Italie, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de la demoiselle Marie-Hortense-Hyacinthe Merlé, consistant en : lit complet, armoire à glace et table de nuit en noyer frisé Henri II, glaces, bureau, tables, chaises, pendule et candélabres, buffet, rideaux, etc.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

AVIS

Suivant acte en date du 28 juin 1907, la **Société d'assurances "Alleanza"**, établie à Gênes, a déposé ses statuts au greffe du Tribunal Supérieur et a fait élection de domicile en l'**Agence Defressine**, à Monte-Carlo.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES

ET SIROPS

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison *Colly-Joffredy*

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

21, Boulevard de l'Ouest - Téléphone 4-41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

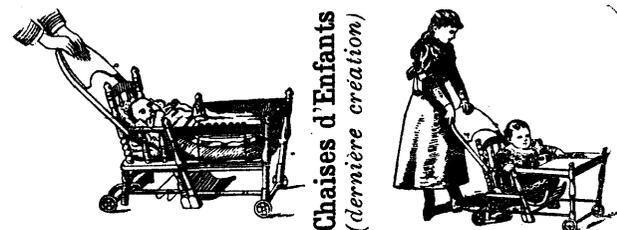
S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest

MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubler
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 21 au 28 Juillet 1907.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
San-Remo	y. autom. Giuseppina, it.	Giacalone	Sur lest.
Gênes	vap. Galatea, ital.	Olivari	325 passag.
Cannes	vap. Gaulois, fr.	Buscia	March.
Saint-Jean	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Vin.
Id.	b. Félicien, fr.	Toscano	Id.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sable
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.

DÉPARTS du 21 au 28 Juillet

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	y. autom. Giuseppina, it.	Giacalone	Sur lest.
Gênes	vap. Galeata, ital.	Olivari	Passagers.
Marseille	vap. Gaulois, fr.	Buscia	March.
Bougie	vap. Gran, norvég.	Anderson	Sur lest
S ^t -Maxime	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Fûts vides.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sur lest.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1907